

Paris, le 12 novembre 2015

Information trimestrielle du CIC : septembre 2015¹

PNB en millions €	3T 2015	3T 2014	Var 3è T15/ 3è T14	Cumul fin Sept 2015	Cumul fin Sept 2014	Var 9M-15/ 9M-14
Banque de détail	873	820	+ 6,5 %	2 647	2 498	+ 6,0 %
Banque de financement	84	83	+ 1,2 %	270	238	+ 13,4 %
Activités de marché	29	49	- 40,8 %	291	260	+ 11,9 %
Banque privée	126	119	+ 5,9 %	392	354	+ 10,7 %
Capital-développement	24	19	+ 26,3 %	142	125	+ 13,6 %
Logistique et holding	(39)	(41)	n.s.	(103)	(122)	n.s.
Total PNB	1 097	1 049	+ 4,6 %	3 639	3 353	+ 8,5 %

Coût du risque	43	50	- 14,0 %	129	129	+ 0,0 %
-----------------------	-----------	-----------	-----------------	------------	------------	----------------

Le PNB du CIC s'élève au 30 septembre 2015 à 3 639 millions d'euros contre 3 353 millions d'euros au 30 septembre 2014, en hausse de 8,5%. L'ensemble des activités contribue à cette progression.

Banque de détail

L'activité commerciale de la banque de détail continue de se développer. Le réseau bancaire a notamment enregistré une hausse :

- de 2,3%² du nombre de clients à 4 973 996 ;
- de 3,3% de l'encours de crédits³ à 109 milliards d'euros avec une croissance des crédits habitat de 3,3% et des crédits d'investissement de 4,4%. ;
- de 7,6% des dépôts³ à 95 milliards d'euros (dont les comptes courants créditeurs: +21,6% et l'épargne logement : +16,1%) ;
- de 9,2% du stock de contrats d'assurance IARD⁴ hors assurance cartes ;
- des activités de services (banque à distance: +13,3% à 2 023 042 contrats, protection vol: +4,7% à 87 382 contrats, téléphonie : +10,2% à 406 641 contrats).

¹ Chiffres non audités et non IAS 34.

² Nombre de clients au 30 septembre 2013 revu.

³ Encours fin de mois.

⁴ Depuis le 1er janvier 2015, le nombre de contrats d'assurance IARD inclut les assurances cartes. Le nombre de contrats à fin septembre 2014 n'a pas été retraité.

Le coefficient d'engagement⁵ du réseau bancaire poursuit son amélioration à 112,9% au 30 septembre 2015 contre 117,5% en septembre 2014.

Le PNB de la banque de détail atteint 2 647 millions d'euros, soit une hausse de 6% avec notamment une progression des commissions nettes du réseau bancaire de 8%. Les commissions sur crédits contribuent pour 65,9% à cette augmentation et les commissions d'assurance pour 18,8%. La marge nette d'intérêt croît de 3,1%.

Banque de financement

Le PNB à 270 millions d'euros, enregistre une progression de 13,4% grâce à l'amélioration du produit net d'intérêt et des autres éléments de PNB avec un effet de change positif au niveau des succursales étrangères.

Activités de marché

Le PNB s'élève à 291 millions d'euros contre 260 millions au 30 septembre 2014.

Banque privée

Au 30 septembre 2015, le PNB atteint 392 millions d'euros (354 millions au 30 septembre 2014) avec notamment des commissions nettes perçues en augmentation de 26 millions d'euros.

Capital-développement

Le PNB s'établit à 142 millions d'euros contre 125 millions au 30 septembre 2014.

Logistique et holding

Le PNB passe de -122 millions d'euros contre -103 millions au 30 septembre.

Coût du risque

Le coût du risque est stable à 129 millions d'euros. Le coût du risque avéré baisse de 18 millions d'euros. Les dotations aux provisions collectives globales sont quasiment nulles (1 million d'euros) alors qu'au 30 septembre 2014 une reprise de provisions nette avait été enregistrée pour 17 millions d'euros.

Information sur les participations

Fusion absorption de CM-CIC Securities par le CIC

CM-CIC Securities a pour activité principale les services d'investissement et les services connexes aux services d'investissement selon les termes du Code Monétaire et financier.

Afin de mieux servir les clients en leur proposant une offre étendue de solutions de marché tout en rationalisant les moyens mis en œuvre, le CIC et CM-CIC Securities dont le capital et les droits de vote sont détenus à 100% par le CIC, sont convenus d'opérer la fusion-absorption de CM-CIC Securities par le CIC à la date du 1^{er} janvier 2016 sous réserve de satisfaire aux conditions suspensives suivantes :

- retrait de l'agrément d'entreprises d'investissement à CM-CIC Securities par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) ;

⁵ Rapport exprimé en pourcentage entre le total des crédits nets et les dépôts bilan du réseau bancaire.

- Agrément de toute autorité compétente requis par la réglementation applicable et nécessaire au transfert des différentes activités de CM-CIC Securities dans le cadre de la fusion.

Si ces agréments n'étaient pas obtenus pour permettre la réalisation de la fusion le 1^{er} janvier 2016, elle serait réalisée à la date de réception du dernier agrément nécessaire à sa réalisation.

L'information financière au 30 septembre 2015 comprend le présent communiqué, les informations spécifiques fondées sur les recommandations du Financial Stability Board et sur les expositions aux risques souverains.

L'information réglementée intégrale, y compris le document de référence est disponible sur le site Internet : www.cic.fr/cic/fr/banques/le-cic/institutionnel/actionnaires-et-investisseurs dans l'espace « information réglementée » et est publiée par le CIC en application des dispositions de l'article L451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Responsables de l'information:

Hervé Bressan - directeur financier

Tél. : 01 53 48 70 21

Mél. : herve.bressan@cic.fr

Frédéric Monot - responsable de la communication

Tél. : 01 53 48 79 57

Mél. : frederic.monot@cic.fr